



Démission en accident de travail

Par **Mad76**, le **01/08/2017** à **09:59**

Bonjour. rnActuellement en accident de travail depuis le 6 juillet 2017, je souhaiterais démissionner d'un CDD de droit public qui se finit le 31 12 17(contractuel ministère justice).rnLe 1er septembre je dois signer pour un CDD CDI pour une mairie.rnMon préavis est de 1 mois. Mon employeur me doit encore 30 jours de congés payer.mon arrêt se termine le 31 août 2017.rnrnDois je envoyer le préavis des maintenant pour être libre le 1er septembre? rnrnEst ce que je dois reprendre le travail pour pouvoir démissionner? rnrnEst ce que a réception du recommandé de démission mon employeur peut me licencier sans tenir du préavis car je suis en AT?rnrnMon employeur va t'il me payer mes congés restant?rnrnrnQue dois je faire?rnrnMerci au forum.